

## **WCC-2012-Res-050-FR**

### **Protection des canyons sous-marins de la Méditerranée**

APPROUVANT les recommandations des séminaires d'Istanbul (janvier, 2010) et de Procida (septembre, 2010) sur la protection des canyons sous-marins de la Méditerranée, approuvées par le Forum Méditerranéen de l'UICN, qui s'est tenu à Malaga, Espagne, du 22 au 25 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT le caractère unique et vulnérable des canyons et monts sous-marins de la Méditerranée ; et

RECONNAISSANT la Méditerranée comme un système marin spécifique dans lequel les canyons et monts sous-marins ont une importance majeure ;

#### ***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

DEMANDE aux États de la Méditerranée de :

- a. reconnaître l'importance des canyons sous-marins comme des éléments structurels dans le fonctionnement des écosystèmes de la Méditerranée ;
- b. soutenir l'élaboration d'une base de connaissances sur :
  - i. le rôle écologique des canyons et monts sous-marins de la Méditerranée, en particulier pour souligner leur rôle clé dans le cycle de vie de plusieurs espèces marines ;
  - ii. les impacts anthropiques subis par les canyons et monts sous-marins tels que les pollutions telluriques, rejets, prélèvements et extractions (comprenant également l'étude des zones proches des canyons) ; et
  - iii. leur importance économique et écologique au regard des services qu'ils rendent ;
- c. adopter le principe de précaution sur les aménagements et activités pouvant avoir des impacts sur les canyons se situant dans les eaux sous juridiction française, notamment les pollutions et rejets issus des activités basées à terre ;
- d. soutenir la création d'un réseau cohérent d'aires marines protégées en Méditerranée prenant en compte la protection des canyons ;
- e. soutenir spécialement le projet de coopération en cours entre la France et l'Espagne pour la création d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) dans le golfe du Lion ; et
- f. poursuivre le soutien accordé aux activités du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées de la Convention de Barcelone (CAR/ASP).

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.